

SEMINAIRES 2026

DIRECTEUR-ice d'ACM

Vous êtes engagé(e)s dans l'encadrement des ACM. Les enjeux d'un encadrement de qualité en direction des jeunes que nous recevons dans nos centres de vacances sont pour nous primordiaux.

Nous savons l'investissement que représente pour vous la prise en charge ponctuelle d'une structure éducative et la responsabilité qui vous incombe. Aussi, pour vous accompagner dans cette mission, l'IFOREP vous propose des séminaires de formation complémentaires au BAFD.

Présentation

« La prévention des violences sexuelles et sexistes constitue aujourd’hui un enjeu majeur pour les accueils collectifs de mineurs (ACM). Ces structures éducatives, espaces de vie, de loisirs et de socialisation, se doivent d’être des lieux sûrs et protecteurs pour tous les enfants et adolescents qui y participent.

Les violences sexistes et sexuelles, qu’elles soient verbales, physiques ou psychologiques, portent atteinte à la dignité, à la liberté et à l’intégrité des personnes. Elles ne sont jamais anodines : elles s’inscrivent dans des rapports de domination et d’inégalités qui, dès le plus jeune âge, peuvent fragiliser le vivre-ensemble.

La prévention ne se limite pas à « éviter le pire » : elle consiste aussi à éduquer au respect, à l’égalité et à la coopération, en donnant aux enfants les outils pour construire des relations saines et respectueuses. Elle implique également d’accompagner les équipes d’animation afin qu’elles adoptent une posture exemplaire et bienveillante.

Faire des ACM des lieux de protection et d’émancipation, c’est affirmer que chaque enfant a droit à un environnement où le respect, l’égalité et la sécurité sont des valeurs non négociables ».

« Le plus grand mal commis dans le monde n’est pas l’œuvre des monstres mais celle des hommes ordinaires qui n’agissent pas. » - Hannah Arendt (La banalité du mal)

« Agis de telle sorte que tu traites l’humanité, aussi bien dans ta personne que dans la personne de tout autre, toujours en même temps comme une fin et jamais simplement comme un moyen. » - Emmanuel Kant (Fondements de la métaphysique des mœurs)

Prévention des violences sexuelles et sexistes

Durée : 2 jours



- Directeurs ACM
- Formateurs du réseau IFOREP

Dates et lieux

- **Lieu** : Cap d'Agde (région Occitanie)
- **Code** : IF147 2601
- **Dates** : Du 14 au 15 mars 2026

Objectifs

- Comprendre les notions de violences sexuelles et sexistes, leurs formes et mécanismes et repérer des situations à risque ou des signaux d'alerte dans les ACM.
- Identifier le cadre légal et réglementaire, les obligations en matière de prévention, signalement, de protection des mineurs.
- Adopter une posture adaptée en tant que DACM, garant du cadre.

Contenus

- Les violences sexuelles et sexistes, formes et mécanismes
- Cadre légal et réglementaire (responsabilités, obligations, signalement).
- Posture professionnelle et éducative (prévenir, repérer, agir).
- Outils pédagogiques pour animer la prévention auprès des équipes et des enfants

Le retour d'expérience et l'analyse de pratique nourriront l'ensemble des contenus de formation

Présentation

La laïcité, principe fondateur de la République française, garantit à chacun la liberté de conscience, protège le pluralisme des convictions et impose à l'État et à ses représentants une stricte neutralité.

Dans les accueils collectifs de mineurs (ACM) ce principe prend une dimension particulière. Ces espaces éducatifs accueillent des enfants et des familles aux origines, cultures et croyances diverses. Ils sont des lieux privilégiés de socialisation, d'apprentissage du vivre-ensemble et de transmission des valeurs citoyennes.

Mais sur le terrain, la laïcité se confronte à des situations concrètes et parfois sensibles : demandes alimentaires liées aux convictions religieuses, port de signes distinctifs, participation aux fêtes ou activités, attentes particulières des familles...

Autant de réalités qui interrogent la posture des animateurs et directeurs, et les amènent à conjuguer cadre légal, respect de la diversité et neutralité éducative afin de favoriser un environnement inclusif, tolérant et respectueux de la diversité.

« La laïcité est la condition essentielle pour que l'éducation favorise la liberté de penser, la solidarité et le respect de la diversité humaine. Elle doit être vécue comme un principe d'émancipation collective. » – Albert Jacquard

Les ACM à l'épreuve de la laïcité

Durée : 2 jours



- Directeurs ACM
- Formateurs du réseau IFOREP

Dates et lieux

- **Lieu** : La Ville du bois (région IDF)
- **Code** : IF148 2601
- **Dates** : Du 13 au 14 juin 2026

Objectifs

- Comprendre et questionner la laïcité et ses valeurs en lien avec l'histoire et son cadre légal.
- Identifier les enjeux et les situations concrètes liées à la laïcité dans les ACM.
- Questionner son projet pédagogique pour dégager des pistes d'actions et des outils favorisant le vivre ensemble et la transmission de la laïcité.

Contenus

- L'histoire et les principes fondateurs de la laïcité : de la loi de 1905 à celle de 2004
- Le cadre juridique de référence
- La laïcité , ses enjeux et ses perspectives de vivre ensemble en ACM
- L'accueil de la diversité culturelle et religieuse en ACM

Le retour d'expérience et l'analyse de pratique nourriront l'ensemble des contenus de formation

Présentation

Quelque soit la forme de harcèlement, qu'il soit moral ou sexuel, qu'il s'exerce de manière physique et/ou en ligne, c'est une violence fondée sur des rapports de domination et d'intimidation ayant des conséquences graves sur les victimes.

Les phénomènes de harcèlement entre jeunes ont pendant très longtemps été mésestimés au sein des structures éducatives, or nous savons aujourd'hui que loin d'être marginal, ce phénomène touche nombre d'enfants et de jeunes qui en sont victimes. Souvent invisibles à l'adulte, ils peuvent provoquer des troubles psychologiques durables voire mener au suicide.

Mais ces violences ne sont pas « inévitables » comme le laisserait à supposer l'adage selon lequel « *Les enfants ne se font pas de cadeau, ils sont souvent méchants entre eux.* ».... Si des actes doivent être posés pour les faire cesser lorsque dévoilés, les prévenir pour tous et toutes suppose de réinterroger en profondeur notre rapport au pouvoir et ce qui le nourrit, le réinventer pour vivre ensemble autrement...

Aussi il conviendra durant ces journées de mieux comprendre et ce qu'est le harcèlement pour le reconnaître ... et à la lumière des enjeux éducatifs et du projet pédagogique de coconstruire le quoi et le comment agir pour prévenir et lutter contre ces violences inacceptables.

« *Il est plus facile de construire des enfants forts que de réparer des adultes brisés* ». — Friedrich Nietzsche

Prévention des Harcèlements

Durée : 2 jours



- Directeurs ACM
- Formateurs du réseau IFOREP

Dates et lieux

- **Lieu** : La Ville Du Bois (région IDF)
- **Code** : IF149 2601
- **Dates** : Du 26 au 27 septembre 2026

Objectifs

- Reconnaître les situations de harcèlement moral, sexuel ou d'agissements sexistes
- Appréhender les actions à mettre en œuvre face à une situation de harcèlement
- Questionner son projet pédagogique pour anticiper et prévenir toute situation ou risque de harcèlement

Contenus

- Les éléments constitutifs du harcèlement
- Les différentes formes de harcèlement
- Les signaux d'alerte d'une situation de harcèlement
- Les étapes à suivre et les outils à mobiliser face à ces situations
- Les textes juridiques de référence

Le retour d'expérience et l'analyse de pratiques nourriront l'ensemble des contenus de formation

Fiche d'inscription à retourner **avant le 1er février 2026**

Pour les **DACM** : CCAS-DRH 8 rue de Rosny - BP 629 - 93104 Montreuil cedex ou par mail à formations-socio-educatives.ACM@asmeg.org

Nom :

Je m'inscris au séminaire (cocher la case)

Prénom :

Prévention des violences sexuelles et sexistes

Adresse :

- **Dates** : Du 14 au 15 mars 2026

☐

Tél :

Les ACM à l'épreuve de la laïcité

Mail :

- **Dates** : Du 13 au 14 juin 2026

☐

Prévention des Harcèlements

Date et lieu du dernier encadrement :

- **Dates** : Du 26 au 27 septembre 2026

☐

.....



Modalités

Les séminaires se déroulent en internat de 9h (le premier jour) à 16h (le dernier jour)

Vos frais de transports vous seront remboursés sur la base SNCF 2ème classe et sur présentation de justificatifs.